


PIECE 5 : ANNEXES

PLAN DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Prescription 20 septembre 2017
Débat sur le PADD 22 avril 2021
Arrêt 29 juin 2023
Enquête publique
Approbation



- SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE**
- Reserve naturelle nationale d'intérêt géologique
 - Reserve naturelle nationale d'intérêt géologique du département du Lot
 - Servitude AC1 : protection des monuments historiques
 - Monuments historiques classés ou inscrits
 - Périmètres de protection autour des monuments historiques
 - Servitude AC2 : servitude relative aux sites inscrits et classés
 - Sites inscrits ou classés
 - Servitude AC4 : Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR)
 - SPR d'Aujols
 - Servitude AS1 : servitudes attachées à la protection des eaux potables
 - Périmètre de protection immédiat (PPI)
 - Périmètre de protection rapproché (PPR)
 - Périmètre de protection étendu (PPE)
 - Servitude I4 : ouvrages de transport et de distribution d'électricité
 - Poste de transformation électrique générateur de servitude
 - Enceinte du poste électrique
 - Liaison aérienne
 - Tampon de 100 mètres de part et d'autre de la liaison aérienne
 - Servitudes relatives aux canalisations de transport de gaz
 - Canalisations de gaz concernées par la servitude
 - Servitude de marchepied
 - Servitude de marchepied de 3,25 mètres sur chacune des rives du Lot
 - Servitude PM1 : Plan de Prévention des Risques inondation du bassin du Lot moyen
 - Zone Rouge
 - Zone orange
 - Zone bleue
 - Zone vert foncé
 - Zone vert clair
 - Servitude T1 relative aux voies ferrées
 - Voie ferrée concernée par la servitude
 - Servitudes T4 et T5 : servitude de balisage et servitude aéronautique de dégagement
 - Générateur de la servitude
 - Assiette de la servitude
 - Cadastre
 - Bâtiments
 - Parcelles
 - Subdivisions fiscales
 - Limites communales

